

ANNEXE I

SERVITUDES EXISTANTES LIEES A L'URBANISME

DEPOT PETROLIER TOTAL

L'ILE-SAINT-DENIS

ASNIERES

ST-OUEN

DEPOT TOTAL

CLICHY

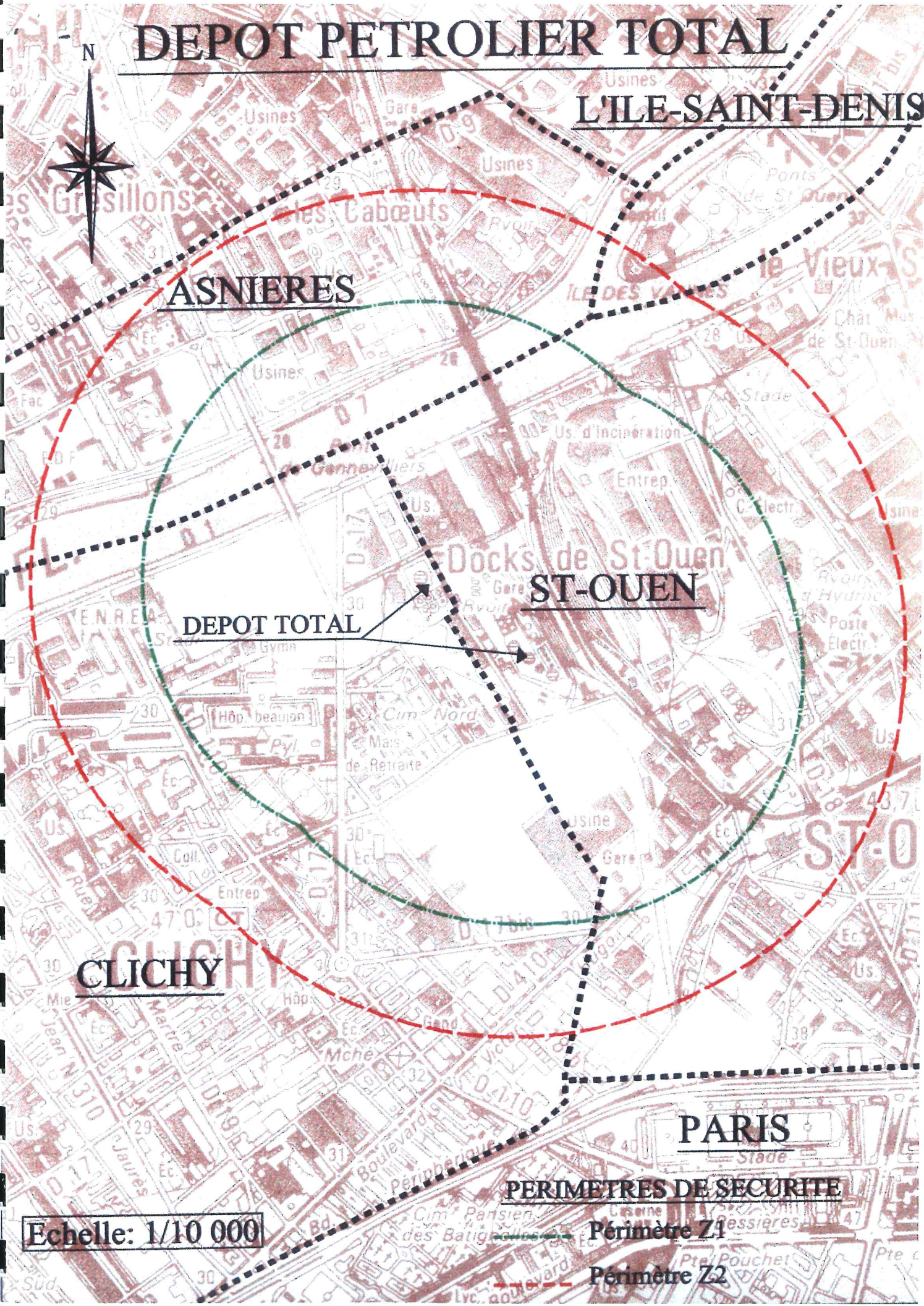
PARIS

PERIMETRES DE SECURITE

Périmètre Z1

Périmètre Z2

Echelle: 1/10 000



direction
Départementale
de l'Équipement
des Hauts-de-Seine

groupe études
et prospective
Atelier Urbanisme
et Habitat



Le présent zonage a été arrêté en date du 12 janvier 2004
Le plan fait suite à la délibération n° 2003-0001
du conseil d'arrondissement de Boulogne-Billancourt

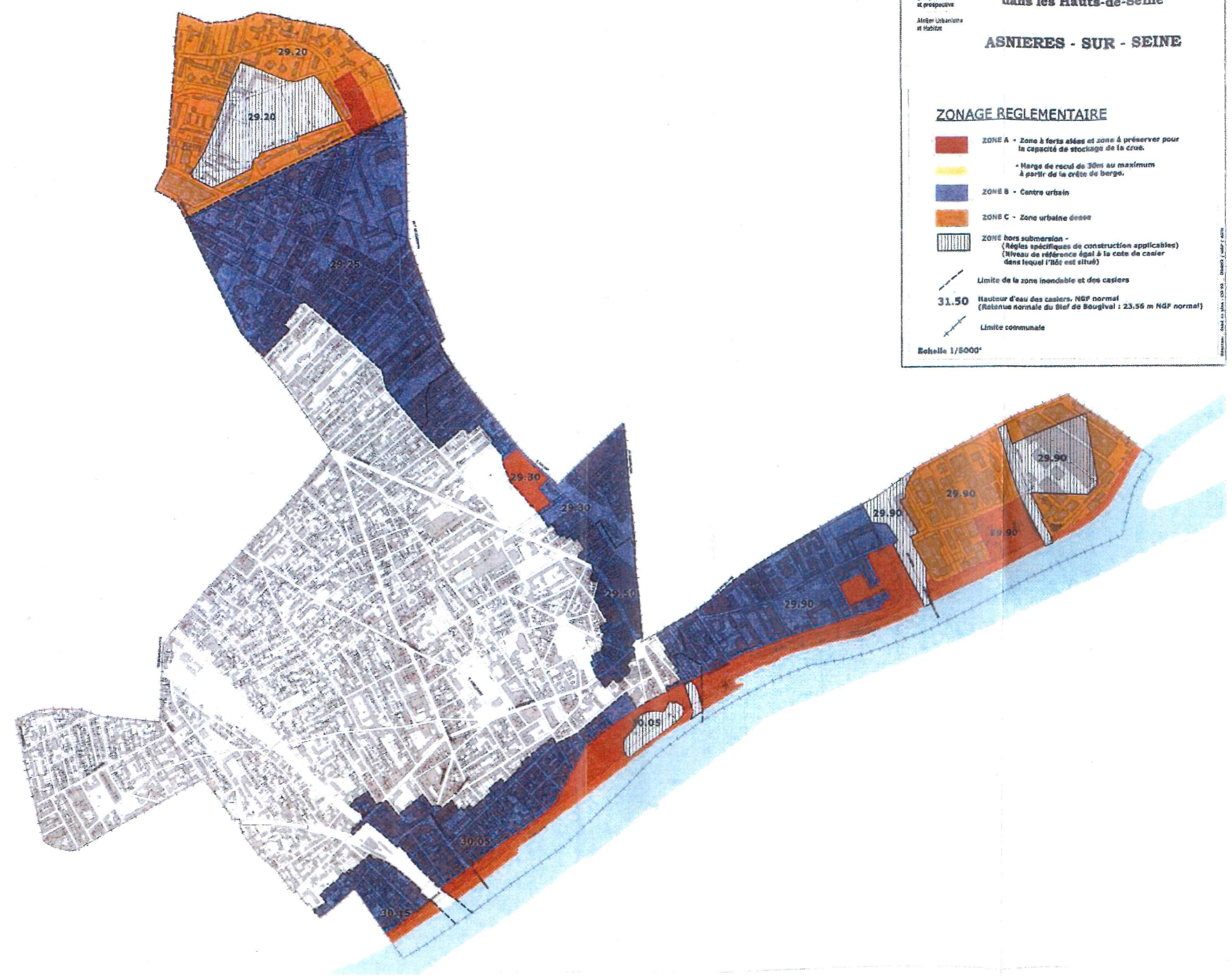
Plan de Prévention des Risques d'Inondation de La Seine dans les Hauts-de-Seine

ASNIERES - SUR - SEINE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE A - Zone à forts atèles et zone à préserver pour la capacité de stockage de la crue.
- Marge de recul de 30m au maximum à partir de la crête de berges.
- ZONE B - Centre urbain
- ZONE C - Zone urbaine dense
- ZONE hors submersion - (Règles spécifiques de construction applicables) (Niveau de référence égal à la cote de casier dans lequel l'îlot est situé)
- Limite de la zone inondable et des casiers
- 31.50** Hauteur d'eau des casiers, NGF normal (Retenue normale du Sief de Bougival : 23.56 m NGF normal)
- Limite communale

Echelle 1/5000'



ASNIERES-SUR-SEINE

Plan Local d'Urbanisme Servitudes d'utilité publique

Echelle : 1/5000



DDE 92 - GEP/SPS

Février 2010














LEGENDE

..... Limite de commune

1-SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

-  Monument historique et périmètre de protection classé ★ inscrit
-  Site inscrit

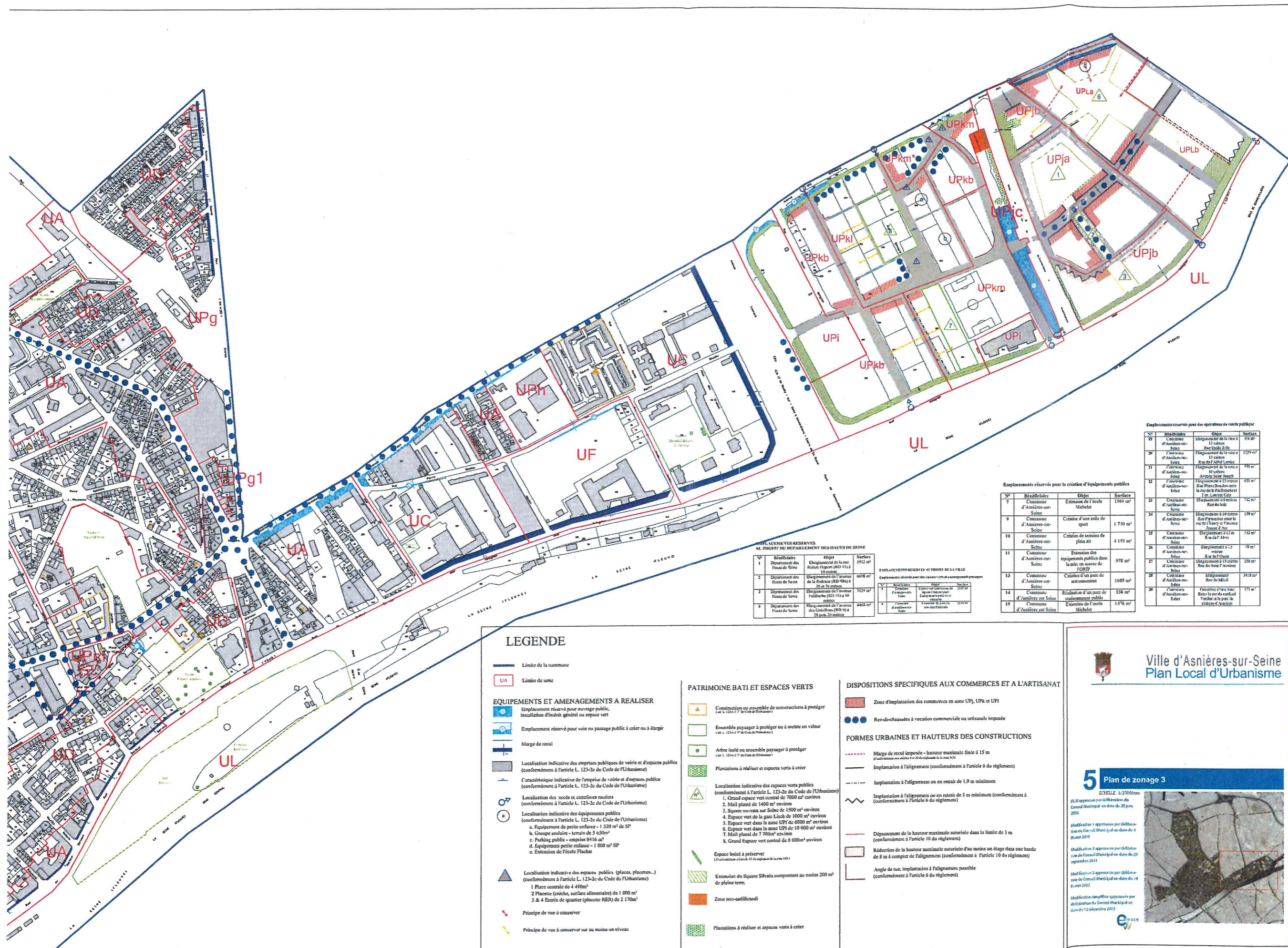
2-SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

-  Canalisations de gaz de haute pression (en acier)
-  Canalisations de gaz hors service
-  Câble souterrain 63 kv (E.D.F.)
-  Câble souterrain 225kv (E.D.F.)
-  Câble souterrain abandonné (E.D.F.)
-  Pipeline TRAPIL
-  Emissaire (assainissement)
-  Chemin de contre-halage (marchepied) largeur : 3.25m
-  Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer (SNCF - RATP)
-  Zone de dégagement des aérodomes
-  Zone de protection radioélectrique
-  Zone de dégagement radioélectrique
-  Câble P.T.T./T.R.N.

3-SERVITUDES RELATIVES A LA SECURITE PUBLIQUE

N.B. Le périmètre réglementaire du plan de prévention des risques d'inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine approuvé le 9 janvier 2004 est reporté sur un plan spécifique.





EMPLACEMENTS RESERVES AU PROFIT DU DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

N°	Bénéficiaire	Objet	Surface
1	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue Robert Lapeyre (RD 11) à 18 mètres	6098 m²
2	Département des Hauts de Seine	Élargissement de l'avenue de la République (RD 98a) à 30 mètres	3124 m²
3	Département des Hauts de Seine	Élargissement de l'avenue Faidherbe (RD 11) à 16 mètres	4463 m²
4	Département des Hauts de Seine	Élargissement de l'avenue des Carrières (RD 9) à 25 mètres	2500 m²

EMPLACEMENTS RESERVES AU PROFIT DE LA VILLE

N°	Bénéficiaire	Objet	Surface
5	Commune d'Asnières-sur-Seine	Création d'un espace vert de 1000 m²	1000 m²
6	Commune d'Asnières-sur-Seine	Création d'un espace vert de 1000 m²	1000 m²
7	Commune d'Asnières-sur-Seine	Création d'un espace vert de 1000 m²	1000 m²
8	Commune d'Asnières-sur-Seine	Création d'un espace vert de 1000 m²	1000 m²

EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA CREATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS

N°	Bénéficiaire	Objet	Surface
9	Commune d'Asnières-sur-Seine	Création d'une salle de sport	1 730 m²
10	Commune d'Asnières-sur-Seine	Création de terrains de plein air	4 193 m²
11	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement des équipements publics dans la limite ou au-delà de l'ERP	976 m²
12	Commune d'Asnières-sur-Seine	Création d'un parc de stationnement	1 069 m²
13	Commune d'Asnières-sur-Seine	Création d'un espace vert de 1000 m²	1000 m²
14	Commune d'Asnières-sur-Seine	Réalisation d'un parc de stationnement public	558 m²
15	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de l'école Michélet	1 478 m²

EMPLACEMENTS RESERVES POUR DES OPERATIONS DE VOIRIE PUBLIQUE

N°	Bénéficiaire	Objet	Surface
16	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue à 11 mètres Rue René Lefebvre	210 m²
17	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue à 11 mètres Rue de l'Abbaye Lefebvre	1324 m²
18	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue à 11 mètres Avenue Saint Joseph	49 m²
19	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue à 11 mètres Rue Pierre Boulevarde	231 m²
20	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue à 11 mètres Rue de la République	742 m²
21	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue à 11 mètres Rue de la République	199 m²
22	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue à 11 mètres Rue de la République	742 m²
23	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue à 11 mètres Rue de la République	199 m²
24	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue à 11 mètres Rue de la République	210 m²
25	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue à 11 mètres Rue de la République	210 m²
26	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue à 11 mètres Rue de la République	210 m²
27	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue à 11 mètres Rue de la République	210 m²
28	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue à 11 mètres Rue de la République	210 m²
29	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue à 11 mètres Rue de la République	210 m²
30	Commune d'Asnières-sur-Seine	Élargissement de la rue à 11 mètres Rue de la République	210 m²

LEGENDE

- Limite de la commune
- UA Limite de zone
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'aménagements ou espace vert
- Emplacement réservé pour voie ou passage public à créer ou à élargir
- Marge de recul
- Localisation indicative des emprises publiques de voirie et d'espaces publics (conformément à l'article L. 123-2c du Code de l'Urbanisme)
- Caractéristique indicative de l'emprise de voirie et d'espaces publics (conformément à l'article L. 123-2c du Code de l'Urbanisme)
- Localisation des accès et carrefours routiers (conformément à l'article L. 123-2c du Code de l'Urbanisme)
- Localisation indicative des équipements publics (conformément à l'article L. 123-2c du Code de l'Urbanisme)
 - a. Équipement de petite enfance - 1 520 m² de SP
 - b. Groupe scolaire - terrain de 5 650m²
 - c. Parking public - emprise 8416 m²
 - d. Equipement petite enfance - 1 000 m² SP
 - e. Extension de l'école Plachat
- Localisation indicative des espaces publics (places, placettes...) (conformément à l'article L. 123-2c du Code de l'Urbanisme)
 - 1 Place centrale de 4 490m²
 - 2 Placette (crèche, surface alimentaire) de 1 000 m²
 - 3 & 4 Entrée de quartier (placette RER) de 2 170m²
- Principe de voirie à conserver
- Principe de voirie à conserver sur au moins un niveau

PATRIMOINE BÂTI ET ESPACES VERTS

- Construction ou ensemble de constructions à protéger (art. L. 123-4-1° du Code de l'Urbanisme)
- Ensemble paysager à protéger ou à mettre en valeur (art. L. 123-4-2° du Code de l'Urbanisme)
- Artère isolée ou ensemble paysager à protéger
- Plantations à réaliser et espaces verts à créer
- Localisation indicative des espaces verts publics (conformément à l'article L. 123-2c du Code de l'Urbanisme)
 - 1. Grand espace vert central de 7000 m² environ
 - 2. Mail planté de 1400 m² environ
 - 3. Square ouvert sur Seine de 1500 m² environ
 - 4. Espace vert de la gare Litch de 1000 m² environ
 - 5. Espace vert dans la zone UPI de 6000 m² environ
 - 6. Espace vert dans la zone UPI de 10 000 m² environ
 - 7. Mail planté de 7 700m² environ
 - 8. Grand Espace vert central de 8 000m² environ
- Espace boisé à préserver (Conformément à l'article L. 123-4-3° du Code de l'Urbanisme)
- Extension du Square Silvana comprenant au moins 200 m² de pleine terre.
- Zone non-aedificandi
- Plantations à réaliser et espaces verts à créer

DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX COMMERCES ET A L'ARTISANAT

- Zone d'implantation des commerces en zone UPj, UPk et UPI
- Rez-de-chaussées à vocation commerciale ou artisanale imposée
- FORMES URBAINES ET HAUTEURS DES CONSTRUCTIONS**
- Marge de recul imposée - hauteur maximale fixée à 15 m
- Implantation à l'alignement (conformément à l'article 6 du règlement)
- Implantation à l'alignement ou en retrait de 1,9 m minimum
- Implantation à l'alignement ou en retrait de 5 m minimum (conformément à l'article 6 du règlement)
- Dépassement de la hauteur maximale autorisée dans la limite de 3 m (conformément à l'article 10 du règlement)
- Réduction de la hauteur maximale autorisée d'au moins un étage dans une bande de 8 m à compter de l'alignement (conformément à l'article 10 du règlement)
- Angle de rue, implantation à l'alignement possible (conformément à l'article 6 du règlement)

Ville d'Asnières-sur-Seine
Plan Local d'Urbanisme

5 Plan de zonage 3

ÉCHELLE 1/2000ème

PLU approuvé par le Conseil Municipal en date du 25-06-2010

Modification 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 14-juin-2010

Modification 2 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 25-septembre-2011

Modification 3 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 14-juin-2013

Modification 4 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 12-décembre-2013

HISTORIQUE DU PRESENT DOSSIER	DATE	BOUCLE
Document 1003 relatif au "Plan de l'Etat" établi en 1913 par le Cadastral de GENNEVILLIERS, Gennevilliers Seine & Seine	18/04/2013	1
Représentation des parcelles sur schéma	06/09/2013	2

- Amélioré relatif à la division en volumes
- Amélioré relatif aux servitudes

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE
 Avenue des Grésillons
 Etat descriptif de division en volumes
 NIVEAU TREFONDS

Date : 06/09/2013	Echelle : 1/300	Plan : 2
Agence de Génie AT&T. ASSOCIATION DE TOPOGRAPHES CHARENTAIS ET TOURNAIENS D'ARTS 100 Avenue de la République 17000 MONTENON Tél : 01.47.88.88.88 Fax : 01.47.88.88.88 Email : info@at-t.com		Indices : 2 DOSSIER : 38128



ANNEXE II

PLAN DES PARCELLES CADASTRALES

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE

Propriété sise
Avenue des Grésillons - Quai Aulagnier
Rue des Caboeufs Prolongée
Rue Olympe de Gouges

CADASTRE : Section BD - N° 03 -

PLAN DE DIVISION

DOCUMENT PROVISOIRE

Dossier	Commande	Références Informatiques	Indice	Dessiné le	Responsable	Échelle
30286	88354	DIEV_A01	A	11/01/03	(D/A/A)	1/500

DANIEL LEGRAND
BREVETÉ, EXPERT FONCIER
Adresse : 28, rue du Douleur Finley - 70018 PARIS
Téléphone : 01.40.58.88.00
Téléfax : 01.40.58.08.08
e-mail : contact@legrand.com

	LOT B0	Parcelle cadastrée section BD-N°12307	476,3 m ²
	LOT B1	Parcelle cadastrée section BD-N°12308	695,6 m ²
	LOT B2	Parcelle cadastrée section BD-N°12309	479,3 m ²
	LOT B3	Parcelle cadastrée section BD-N°12310	391,0 m ²
	LOT B4	Parcelle cadastrée section BD-N°12311	435,2 m ²
	LOT B5	Parcelles cadastrées section BD-N°12309 32916 32924 32925 et partie du Volume n° 2	364,1 m ²
	LOT L1	Parcelles cadastrées section BD-N°12302 3292 32918 32919 et partie du Volume n° 2	1074 m ²
	LOT L2	Parcelles cadastrées section BD-N°12305 32920 et partie du Volume n° 2	1739 m ²
	LOT L3	Parcelles cadastrées section BD-N°12301 32921 et partie du Volume n° 2	1777 m ²
	LOT L4	Parcelles cadastrées section BD-N°12301 3292 32922 32923 et partie du Volume n° 1	2005 m ²
	LOT L5	Parcelle cadastrée section BD-N°12302	439,0 m ²
	LOT L6	Parcelle cadastrée section BD-N°12302	1302 m ²
	LOT L7	Parcelles cadastrées section BD-N°12304 32916	1792 m ²
	LOT R	Emprise résiduelle Parcelles cadastrées section BD-N°12311 à 32917 32924 32925 et partie du Volume n° 2	3521 m ²
		Assiette de F.E.D.V., en 2 volumes à constituer Parcelle cadastrée section BD-N°1231	521 m ²
		Emprises des servitudes à constituer Parcelles cadastrées section BD-N°12302 à N°12307	

- LEGENDE**
- Limite de parcelle cadastrée
 - - - - - Limite de projet
 - Limite de lot
 - Limite de section cadastrée
 - Limite de commune
 - Limite de I.A.C.
 - Limite de division
 - Assiette de F.E.D.V. en 2 volumes à constituer
 - Nombre de parcelle cadastrée
 - Nombre de parcelle cadastrée à dériver par Document d'Arpentage
 - Nombre de parcelle cadastrée à identifier par Document d'Arpentage
 - Nombre de sommet de périmètre de l'assiette de F.E.D.V. en 2 volumes à constituer

Document réalisé à partir :

- du Plan Parcellaire (Cahier Informatique PC...)
- des relevés cadastrés effectués en 1992 par notre Cabinet sur le site d'Asnières-sur-Seine.
- de l'application géographique de la documentation cadastrée.
- des Déclares Informatiques (D.I.) de la Ville d'Asnières-sur-Seine - Plan des limites d'arpentage (D.I. 2001-2002).
- des Déclares Informatiques (D.I.) de la Ville d'Asnières-sur-Seine - Plan des limites d'arpentage (D.I. 2001-2002).
- des Déclares Informatiques (D.I.) de la Ville d'Asnières-sur-Seine - Plan des limites d'arpentage (D.I. 2001-2002).

Le périmètre de la propriété résulte d'un mesurage régulier.

Les coordonnées géographiques sont relatives au système de projection NAD83-CC-04.

Une convention écrite de l'arpentage des Caboeufs prolongée a été obtenue le 02/02/2003 auprès des Services Techniques de la Ville d'Asnières-sur-Seine (ST).

Une convention écrite de l'arpentage des Caboeufs prolongée a été obtenue le 02/02/2003 auprès des Services Techniques de la Ville de Gennevilliers (ST).

Une convention écrite de l'arpentage des Caboeufs prolongée a été obtenue le 02/02/2003 auprès des Services Techniques de la Ville de Gennevilliers (ST).

Une convention écrite de l'arpentage des Caboeufs prolongée a été obtenue le 02/02/2003 auprès des Services Techniques de la Ville de Gennevilliers (ST).

